

## **Séance publique du 9 juillet 2007**

### **Délibération n° 2007-4216**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Convention avec l'Union sociale pour l'habitat - Subvention pour l'organisation de son congrès 2007**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de l'habitat et, notamment, dans le cadre du PLH et afin que chaque habitant de la Communauté urbaine, quels que soient ses revenus et l'endroit où il habite, puisse disposer d'un logement adapté à ses besoins et à sa capacité financière, la Communauté urbaine mène de nombreuses actions avec l'ensemble des partenaires concernés : l'Etat, les Communes, les organismes HLM, les associations, les organismes constructeurs et bailleurs, etc.

Les organismes HLM constituent, notamment, des partenaires privilégiés de la Communauté urbaine pour la mise en œuvre de sa politique de l'habitat, que ce soit les offices ou Opac communautaires ou les entreprises sociales de l'habitat (la Communauté urbaine est également actionnaire de huit d'entre elles).

L'enjeu principal pour la politique locale de l'habitat est de favoriser une attractivité durable de l'agglomération et d'accompagner la croissance démographique, tout en assurant un développement solidaire entre les territoires.

Cela suppose, en particulier, de :

- favoriser une croissance équilibrée du nombre de logements neufs produits chaque année pour maintenir l'attractivité de l'agglomération,
- faciliter les parcours résidentiels de ménages en s'appuyant sur la dynamique immobilière pour maintenir une offre d'habitat accessible au plus grand nombre des habitants (jeunes actifs et primo-accédants, familles à revenus modestes ou intermédiaires, jeunes en formation- étudiants, apprentis, etc.) dans un contexte de marchés tendus,
- maintenir un rôle d'accueil des populations modestes et très modestes en luttant contre les discriminations dans l'accès au logement et en soutenant la mise en œuvre du droit au logement,
- poursuivre la dynamique de renouvellement urbain et de diversification de l'offre résidentielle dans le cadre des projets urbains engagés en première couronne "est",
- conserver un environnement urbain de qualité, y compris dans la proximité, tout en fixant des objectifs de construction supérieurs aux rythmes actuels de développement immobilier (qualité de l'offre et des formes urbaines, dessertes en transports en commun, services et équipements, etc.).

L'Union sociale pour l'habitat, organisme professionnel majeur qui fédère quelque 820 organismes HLM, a décidé d'organiser son congrès annuel et le salon H'expo au Palais des congrès de Lyon du 18 au 20 septembre 2007.

Ce congrès réunit chaque année environ 8 000 personnes (congressistes, élus, professionnels de l'habitat).

Cet événement national constitue une opportunité essentielle pour la Communauté urbaine afin de renforcer son rôle de leadership dans le domaine de l'habitat. La Communauté urbaine pourra mettre à profit ce moment fort pour favoriser la mise en réseau et organiser le système d'acteur dans le but d'optimiser les réponses apportées aux besoins des habitants.

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Union sociale pour l'habitat à hauteur 140 000 € pour l'exercice 2007 pour permettre la réalisation du congrès annuel ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer une convention de partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 140 000 € pour l'organisation du Congrès pour l'exercice 2007.

**3° - Les dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,